



Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Lundi 24 juin 2019 à 20h00

PV n°15

Ordre du jour :

1. Salutations et appel
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
 3. Préavis municipal n° 01/06/2019 – Comptes 2018
 - 3.1. Rapport de la Commission des finances
 4. Élections
 - 4.1. Président
 - 4.2. Vice-Président
 - 4.3. Secrétaire
 - 4.4. Scrutateurs
 - 4.5. Commission de gestion, des finances et ad hoc
 5. Communications de la Municipalité
 6. Divers et propositions individuelles
-

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. Stéphane Plattner, Secrétaire *ad-interim*, procède à l'appel.

18 membres sont présents, 14 membres sont excusés et 2 sont absents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Luc Fontolliet demande si tout le monde a été appelé.

Trois personnes se manifestent et sont priées de se présenter.

Il s'agit de Messieurs Jérôme Antille, Patrick Iseli, et de Monsieur Patrick Flon, connu du Conseil pour avoir assisté à plusieurs séances en tant qu'auditeur et qui remplit désormais les conditions pour en devenir membre.

Luc Fontolliet procède à l'assermentation de Messieurs Jérôme Antille, Patrick Iseli et Patrick Flon et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

L'assemblée est donc portée à 21 membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

Aucun commentaire n'étant formulé, Luc Fontolliet remercie vivement Isabelle Berguer pour la rédaction et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal n°01/06/2019 – Comptes 2018

M. Luc Fontolliet passe la parole à Monsieur Luc Maurer, Syndic et Municipal en charges des finances, pour la présentation du préavis.

M. Luc Maurer entame le passage en revue des comptes 2018 et donne des explications lorsque c'est pertinent.

En parcourant les divers points, Luc Maurer annonce un bénéfice meilleur que prévu initialement et explique notamment l'effet des taxes d'introduction des gros chantiers, appliquées à ceux entrepris en 2018.

Luc Maurer explique également que le système péréquatif a été bénéfique pour la commune sur l'année 2018, ce qui donne des résultats sensiblement meilleurs que ce qui avait été budgétisé.

~~Luc Maurer précise également que la commune doit se prémunir d'un fond « Travaux et Urbanisme », afin de couvrir les frais d'une protection juridique et de prestations de personnes externes, en qualité d'architecte pour l'étude des dossiers et le contrôle des chantiers lors de nouvelles constructions.~~

Luc Maurer précise également que la commune doit se prémunir d'un fond « Travaux et Urbanisme », afin de couvrir les frais inhérents aux nouvelles constructions par l'appui de prestations et de personnes externes, en qualité d'architecte pour l'étude des dossiers et le contrôle des chantiers.

M. Christian Viande demande si ces frais sont uniquement à charge de la commune ?

M. Luc Maurer annonce qu'un nouveau règlement est en cours d'élaboration afin de répercuter une partie des frais sur les personnes concernées.

M. Gérard Berguer demande si les recours pourraient les finances de la commune ?

M. Luc Maurer répond par l'affirmative et ajoute ironiquement « prémunissez-vous et soyez sûr de vos voisins ».

M. Andreas Brunner demande s'il n'est pas préférable de se prémunir d'une protection juridique.

M. Luc Maurer répond que la meilleure des solutions est de s'entourer des personnes compétentes, capables de régler tout cela en bonne et due forme.

Luc Maurer annonce un bilan globalement bon.

M. Gérard Berguer demande si la prise en charge des impôts communaux par le Canton se ressent au niveau des comptes communaux ?

M. Luc Maurer précise que le transfert du Boursier communal au Canton de la perception des impôts communaux dès l'année 2019 a un impact minime sur les finances de la commune, tout cela se mettant en place naturellement sur l'année fiscale.

Pour résumer, Luc Maurer annonce une belle année, avec un bon effet péréquatif, ainsi qu'une entrée d'argent non négligeable, résultante du chantier à l'entrée nord de la commune (parcelle n° 50).

3.1. Rapport de la Commission des finances

M. Luc Fontolliet invite Monsieur François Gatabin, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission des finances.

En substance, **Monsieur François Gatabin** annonce que la Commission des finances tient à relever que les comptes 2018 présentent une marge d'autofinancement bien supérieure au budget 2018, due notamment à des recettes extraordinaires (taxes de raccordement).

Dans son rapport, la Commission relève également des mesures d'économie concernant l'entretien du bâtiment communal (compte 350.314) et l'entretien des routes, éclairage public et signalisation (compte 430.314) et invite la Municipalité à ne pas reporter les entretiens nécessaires.

La Commission relève également une baisse sensible de trésorerie (compte 910). Même si ceci fait figure d'exception, il n'y a pas lieu de s'inquiéter car cela répond aux fluctuations de trésorerie relatives à la nouvelle forme de perception des impôts par le canton.

Finalement, la Commission met en lumière une baisse substantiel du point d'impôt pour l'exercice 2018, ce qui a un effet positif sur la péréquation.

En conclusion, la Commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

Le préavis n°01/06/2019 – Comptes 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Élections

M. Luc Fontolliet donne quelques explications au sujet des postes à repourvoir, notamment au sujet de celui de Secrétaire, occupé *ad interim* par Monsieur Stéphane Plattner dont il faut trouver une ou un successeur.

4.1. Président

Monsieur Luc Fontolliet est élu tacitement Président du Conseil et du Bureau électoral.

4.2. Vice-président

Monsieur Rocco Tavaglione est élu tacitement Vice-président du Conseil et du Bureau électoral.

4.3. Secrétaire

Après un long silence et l'énoncé de plusieurs pistes de réflexion, Madame Annette Mann est élue tacitement Secrétaire *ad interim* du Conseil et du Bureau électoral, mais uniquement jusqu'à la prochaine séance du Conseil.

4.4. Scrutateurs

Madame Édith Viande et Monsieur Stéphane Plattner sont élus tacitement scrutateurs du Conseil et du Bureau électoral. Madame Solange Brunod et Monsieur Alain Moret sont élus tacitement en tant que scrutateurs suppléants.

4.5. Commission de gestion, des finances et ad hoc

Conformément à la tradition, Monsieur François Gatabin, actuel rapporteur de la Commission, est annoncé sortant.

M. Luc Fontolliet le remercie pour son engagement au sein de la Commission durant ces quatre dernières années.

Monsieur Jean-Pierre Broquet devient rapporteur entouré de Messieurs Cédric Mann et Jean-Pierre Imesch, précédemment suppléant.

Madame Olivia Gay est élue tacitement en tant que suppléante.

5. Communications de la Municipalité

M. Luc Maurer tient à remercier l'acte citoyen et l'élan spontané des habitants de la commune, observé lors des intempéries qui ont frappé notre village. Il relève une cohésion et une entraide efficace qui a pu se voir et se ressentir sur le terrain.

Mme Roberta Gatabin, Municipale, annonce un plan canicule.

Mme Anouck Tschudi, Municipale, relève que le festival du Film Vert a des effets crescendo.

M. Luc Vidoudez, Municipal, nous explique le choix de la commune pour les nouvelles sources lumineuses des candélabres routiers.

Mme Chantal Viande intervient pour demander si on peut mettre en place un système alternatif ou supprimer l'éclairage pendant certaines heures de la nuit.

M. Luc Vidoudez répond ~~par la négative~~, en expliquant que Clarmont est traversé par une route cantonale. En conséquence, la commune doit se plier et se référer aux exigences du Canton. **Il va cependant se renseigner à ce propos.**

Par contre, il propose de mettre ou de remettre des déflecteurs. Il invite les personnes intéressées à venir le trouver après l'assemblée.

M. Luc Maurer nous expose les avancées du centre aquatique de Morges.

Pour terminer, Luc Maurer nous parle d'un rapprochement avec la commune de Vaux-sur-Morges, entre autres, au niveau de nos deux déchetteries.

6. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Imesch, par ses mots, nous relate les effets des intempéries, évoquées précédemment et remercie chaleureusement l'engagement des personnes présentes au centre du village pour contenir les effets dévastateurs du Rovay.

Jean-Pierre Imesch demande instamment à la Municipalité de se prévenir d'un planning d'entretien du Rovay, accompagné d'un plan d'action.

M. Christian Viande rappelle que cela incombe à juste titre aux plans de remaniement, dans le cadre d'un entretien qui serait de deux interventions l'an.

M. Alain Moret rappelle la vétusté des canalisations.

M. Luc Maurer souligne qu'en 15 ans de Municipalité, le sujet n'a jamais été abordé.

M. François Gatabin demande à la commune d'établir un calendrier des charges et une étude d'analyse des problèmes liés aux intempéries.

M. Luc Maurer insiste sur le caractère exceptionnel de la situation à laquelle nous avons été confronté.

L'assemblée débat sur le fait qu'il faudra à l'avenir composer avec des conditions de ce genre potentiellement plus fréquentes.

M. Christian Viande rétorque que ce serait déjà un bon travail d'entretenir les infrastructures et avant toute chose de nommer une commission.

Cette proposition étant retenue par l'assemblée, **M. Luc Fontolliet** annonce la constitution de la « Commissions des eaux » et procède à l'élection de ses membres.

Sont élus tacitement membres de la Commission des eaux Messieurs Gérard Berger, Jean-Pierre Imesch, Alain Moret et Christian Viande.

M. Jean-Pierre Imesch s'étonne du nombre de services qui annoncent le Chemin du Rovay comme « Chemin du Cimetière », malgré le nombre d'année où celui-ci a été rebaptisé.

M. Gérard Berguer invite la commune à investir dans des chaises pour la salle communale.

Mme Olivia Gay demande ce que va devenir l'église.

Mme Roberta Gatabin lui répond que comme dans beaucoup de communes qui arrêtent d'y célébrer des messes et des cultes, celle-ci se verra réaffectée.

Mme Danielle Staines rassure en affirmant qu'il y a des projets liés à notre église, mais elle ne peut en dire plus.

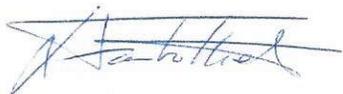
Comme la parole n'est plus demandée, le **M. Luc Fontolliet** rappelle les dates importantes à savoir :

- 20 octobre et 10 novembre 2019 : élections fédérales ;
- 25 novembre 2019 : séance ordinaire du Conseil général.

Luc Fontolliet clôt la séance à 21h35 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Clarmont le 24 juin 2019

En rouge : correctifs apportés à la suite de remarques formulées lors de la Séance du Conseil général de Clarmont du 25 novembre 2019



L. Fontolliet, Président



S. Plattner, Secrétaire *ad-interim*